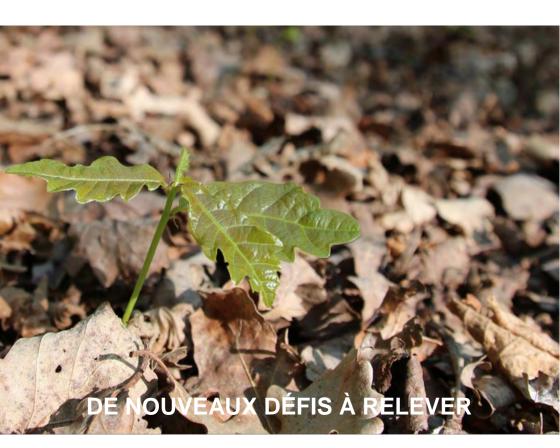




Version de travail pour la CRFB du 9/12/2019

PROGRAMME RÉGIONAL FOR ÊT-BOIS GRAND EST 2018-2027





Déclinaison du Programme national Forêt Bois, le PRFB Grand Est, définit les orientations de gestion forestière durable ainsi que les actions à mener en faveur de la forêt et de la filière forêt-bois pour les 10 ans au sein de la région.

Contrat de Filière Forêt-bois Programme Régional Forêt Bois Schéma Régional d'Aménagement Directive Régionale d'Aménagement Directive Régionale d'Aménagement Directive Régionale Dir

Il prend en compte les enjeux environnementaux et sociaux et notamment les impératifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Il définit les objectifs de mobilisation du bois par grands massifs et par type d'usage.

Du fait de son impact sur le renouvellement des forêts du Grand Est, la question du rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique occupe une place importante au sein du PRFB.

LE PRFB EST STRUCTURÉ EN 4 AXES STRATÉGIQUES AVEC UN TOTAL DE 16 OBJECTIFS PARMI LES 103 ACTIONS DU PRFB, 20 ACTIONS PHARES SERONT RÉALISÉES EN PRIORITÉ.



SOMMAIRE

INTRODUCTION: LES FORÊTS DU GRAND EST

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE
1. Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques
2. Penser et agir collectivement
3. Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE RÉGIONAL
1. Prendre appui sur la recherche-développement et l'innovation (RDI)
2. Développer les marchés du bois
3. Soutenir la compétitivité des entreprises de la filière
4. Créer de la valeur ajoutée localement
5. Co-adapter forêt et industrie

Э

DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

1. Adapter les formations initiales et continues

2. Cibler et renforcer la communication

AXE 4

GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT ET LA RESSOURCE FORESTIÈRE

P 12

P.13

- 1. Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité
- 2. Relever le défi du changement climatique
- 3. Restaurer et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique
- 4. Améliorer et renouveler la ressource
- 5. Accroître et optimiser la mobilisation des bois
- 6. Prévenir et lutter contre les risques

LES FORÊTS

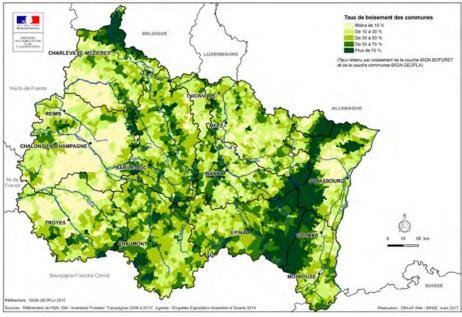
DU GRAND EST

UNE MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT AFFIRMÉE

Les milieux forestiers assurent à la fois des fonctions économiques, environnementales et sociales. Inscrite de longue date dans le code forestier, cette multifonctionnalité de la forêt traduit sa capacité à assurer une multiplicité de biens et de services de manière équilibrée (production économique de bois et autres produits de la forêt, préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau, contribution à la lutte contre le changement climatique, accueil du public, chasse...).

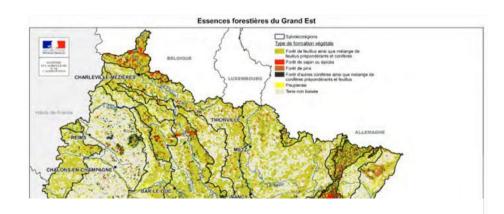
FORÊT COUVRANT UN TIERS DU TERRITOIRE

Taux de boisement dans le Grand Est



- 1,9 million d'hectares
- 12 % des surfaces forestières nationales.
- 4_{ème} rang des régions les plus boisées de France.
- Taux de boisement moyen de 34% variant entre 50 % sur le département des Vosges à 20 % dans le département de la Marne

DES FORÊTS VARIÉES



LES FORÊTS MAJORITAIREMENT FEUILLUES

- 70% en feuillus (62% au niveau national)
- 13% en résineux (19% au niveau national) principalement sur les massifs vosgiens et ardennais
- 12% pour les surfaces mixtes (11% au niveau national)
- 5% pour les surfaces indéterminées (8% au niveau national)

LES PRINCIPALES ESSENCES :

le chêne (essence principale sur 27% des surfaces de forêt, représente 24% du volume)

le hêtre (18% surface, 15% volume)

le charme (11% surface, 9% volume)

le sapin pectiné (7% surface, 11% volume)

l'épicéa commun (7% surface, 12% volume)

le pin sylvestre (3% surface, 5% volume)

le peuplier principalement présent sur l'ouest de la région, dans les vallées champardennaises.

AFILIERE

PAYSAGE DE LA FORÊT PRIVÉE, FORÊT PUBLIQUE

59% de forêts publiques (contre 26% sur l'ensemble de la France).

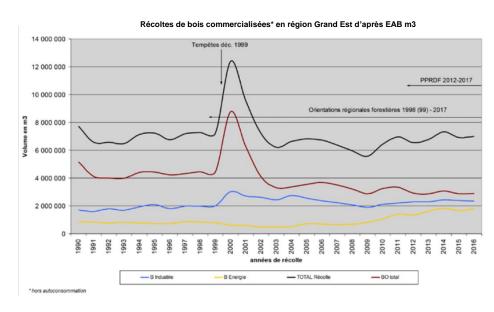
322 900 propriétaires privés dont 21 700 disposent de plus de 4 ha et 900 de plus de 100 ha de forêt, représentant 38 % des surfaces forestières en propriété privée. Surface moyenne détenue : 2,5 ha (contre 3,7 ha au niveau national).



FORÊT-BOIS

Des pépiniéristes aux charpentiers en passant par les papetiers, les sylviculteurs, les entreprises de travaux forestiers, les coopératives, les scieurs pour ne citer que certains de ses acteurs, la filière forêt-bois au sens large concerne quelque 55 000 emplois directs qui se répartissent dans près de 10 000 entreprises. Ces emplois sont, le plus souvent ancrés dans les territoires ruraux.

La récolte de bois, selon sa qualité, répond à trois principaux usages : bois d'œuvre (meuble, charpente, emballage, tonnellerie, bois sous rails...), bois d'industrie (papeterie, panneaux) et bois énergie (bûches, plaquettes...).



- 233 scieries dont les deux plus importantes unités de sciage de France (14% des scieries de France)
- 1,3 millions de m3/an de sciage (17% des sciages français, 3ème rang des régions)
- 25% de sciages feuillus et 75% résineux (% national résineux : 83%)



DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

REFONDER LA GOUVERNANCE ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Repenser la gouvernance
- Etablir les priorités stratégiques et programme d'actions

2 - PENSER ET AGIR COLLECTIVEMENT

- Organiser l'animation interprofessionnelle
- Renforcer les liens entre les acteurs économiques
- d'être ce porte-parole et de contribuer à la cohérence de l'ensemble des maillons de la filière en portant une vision stratégique fédératrice

Il appartient à l'interprofession d'être acteurs de la filière auprès des divers la filière et de contribuer, sur le territoire vis des sollicitations institutionnelles. du Grand Est. à la cohérence de l'ensemble de ses maillons en portant une vision • stratégique fédératrice. Cela ce traduit notamment par la représentation des

porte-parole de l'ensemble des acteurs de partenaires et par un rôle ensemblier vis-à-

Mutualiser la connaissance et la veille sur les industries de la filière avec les acteurs institutionnels

- Stimuler l'émergence des groupements et des mutualisations
- Promouvoir la synergie entre forêts publiques et privées

3 - MOBILISER ET DIFFUSER L'INFORMATION AU SERVICE DE LA FILIÈRE

- Assurer la veille économique
- Assurer la veille technologique sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques
- Relayer l'information sur les normes et réglementations s'appliquant à la filière bois
- Informer sur les appuis disponibles en matière de conseil et d'aides financières
- Structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation
- Décliner l'information en intégrant la dimension transfrontalière de la région
- Faire connaître les produits et savoir-faire de la filière en région



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

1 - PRENDRE APPUI SUR LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION (RDI)

- Affirmer les priorités de la RDI en région
- Développer les réseaux et intensifier les synergies entre les structures de RDI
- Renforcer les interfaces d'échange entre la RDI et les acteurs économiques
- Affirmer l'ambition d'inscrire résolument la filière dans l'usine du futur

L'innovation sera soutenue, notamment des PME, dans le cadre d'accompagnement des entreprises par des prestataires de conseil, avec des dispositifs tel que le

diagnostic usine du futur proposé par la Région Grand Est.

Donner une dimension régionale à l'expérimentation des techniques sylvicoles et en valoriser les acquis auprès des propriétaires

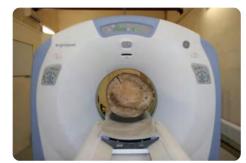
2 - DÉVELOPPER LES MARCHÉS DU BOIS

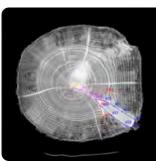
- Développer les marchés adaptés à la valorisation de la ressource feuillue régionale
- Favoriser le développement de produits innovants à hautes performances associées à d'autres matériaux, mobilisant la ressource forestière régionale
- Se positionner sur les marchés de la chimie verte et du bois fibre

le bois d'industrie et le bois énergie) acteurs via des appels à projets. passera principalement par l'implication

Le développement de l'innovation dans des pôles de compétitivité et des structures la chimie verte et le bois fibre (quatrième régionales de RDI spécialisées sur ces grand usage du bois après le bois d'oeuvre, thématiques, ainsi que par le soutien des

- Étaver le soutien à l'export de produits finis
- Établir une charte d'optimisation de la valorisation du bois par usages







Stimuler l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâti



Un plan d'action régional, s'appuyant sur les acquis des plans bois construction nationaux et des actions existantes dans territoires (prescripteurs notamment), sera établi. Il visera en

particulier la diffusion étendue du recours au bois dans l'habitat « ordinaire ».

- Identifier et valoriser les axes de synergie possibles entre la filière bois et d'autres filières en région
- Faire émerger des orientations innovantes dans l'ameublement
- Redonner du souffle au bois emballage
- Favoriser les débouchés en bois énergie dans le respect de la hiérarchie des usages



Soutenir le développement nouveaux projets sur le territoire dont les chaudières à biomasse au sein des entreprises de la filière n'en disposant pas encore.

La contractualisation avec utilisateurs de bois énergie sera recherchée plus systématiquement. Un suivi de la consommation réelle de la ressource dans le cadre de la cellule biomasse « élargie » sera mis en place pour éviter les conflits d'usage.

Développer et optimiser, par destination, les filières de recyclage des produits bois en fin de vie

3 - SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE

- Investir en forêt
- Développer le recours au numérique
- Soutenir les entreprises de travaux forestiers

Le soutien à ces entreprises, maillon et la sécurisation du niveau d'activité, essentiel de la filière entre l'amont et l'aval, entre autres par la contractualisation sera poursuivi et renforcé, notamment par pluriannuelle. la consolidation du réseau d'entreprises

- Accompagner les études qui participent à la structuration de la filière
- Susciter les financements privés
- Soutenir les groupements et mutualisations
- Soutenir les facteurs de compétitivité au cœur des entreprises de transformation
- Accroître la lisibilité sur les besoins en matériaux et produits semi-finis de la seconde transformation et soutenir les scieries pour l'adaptation à ces marchés



Assurer la pérennité du tissu industriel

Celle-ci est étroitement liée au renouvellement des générations. Des actions pour susciter l'attrait chez les jeunes générations seront menées. Par ail-leurs, cela nécessite également d'ac-

compagner les entreprises dans leur développement et leur transmission.



4 - CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE LOCALEMENT

- Maîtriser l'export de grumes et réunir les conditions d'un export orienté sur les produits élaborés
- Développer la contractualisation

Afin de sécuriser les approvisionnements de la filière en Grand Est dans ses différents maillons et renforcer sa structuration, la contractualisation entre les acteurs sera promue : au niveau des activités d'exploitation entre propriétaires publics et privés et des entreprises de travaux

forestiers, entre les propriétaires et les industriels de la première transformation, entre les acteurs de la première et de la seconde transformation. En forêt privée, cela passera par l'incitation des sylviculteurs à commercialiser selon des circuits organisés.



- Soutenir la valorisation matière de la ressource régionale en hêtre
- Susciter l'intégration territoriale de la filière
- Utiliser le levier de la commande publique pour développer les usages du bois dans la construction et la rénovation
- Promouvoir les productions de qualité (marques collectives, labels de qualité, filières d'excellence....)
- Soutenir la filière populicole, au besoin en contexte interrégional, en valorisant les qualités spécifiques de l'essence et les acquis de l'innovation
- Encourager les projets territoriaux de développement forestier







AXE III :

DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

1 - ADAPTER LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES

- Optimiser la carte de l'offre de formation
- Promouvoir la formation en alternance : apprentissage, contrat de professionnalisation...



...Notamment via des soutiens des acteurs institutionnels afin d'améliorer son image, de susciter l'intérêt des entreprises et de constituer un réseau de maîtres d'apprentissage.

- Mobiliser l'expertise sur les besoins en formation en lien avec les professionnels
- Former les architectes, maîtres d'œuvre et entreprises de la construction à l'utilisation du bois
- Développer les outils de formation en phase avec l'évolution technologique
- Accompagner les entreprises dans leurs besoins en formation et faire progresser le niveau de compétences des actifs de la filière
- Développer l'intégration des enjeux de sécurité et de pénibilité dans les formations
- Conforter les systèmes de formation des élus des communes forestières, des propriétaires privés, des gestionnaires et des exploitants forestiers

2 - CIBLER ET RENFORCER LA COMMUNICATION

- Communiquer sur les atouts du bois et ses usages, en lien avec les grands enjeux de politiques publiques
- Communiquer de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois



Cette communication se fera notament à travers la mise en œuvre d'une campagne de communication adaptée, la mise en place de panneaux d'information sur les itinéraires de randonnée les plus fréquentés, des journées portes ouvertes dans les entreprises, la définition du tracé d'une « route du bois »...



- Communiquer auprès des donneurs d'ordre et des professionnels sur l'utilisation du bois en construction et rénovation...
- Promouvoir les certifications forestières et les démarches qualité adaptées à chaque secteur
- Sensibiliser les propriétaires forestiers privés à l'assurance et à l'épargne d'assurance
- Communiquer auprès des scolaires et des demandeurs d'emploi sur les enjeux de la filière et motiver à ses métiers
- Développer le réflexe de la communication

GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT ET LA RESSOURCE FORESTIÈRE

1 - VALORISER ET PRÉSERVER LA FORÊT DANS LE SOUCI DE LA MULTI FONCTIONNALITÉ

- Définir les orientations de gestion forestière durable dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des forêts
- Porter à connaissance et vulgariser les outils d'orientation d'une gestion sylvicole durable adaptée à la région
- Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques

Réglementations et recommandations existantes doivent être appliquées et mises en œuvre dans le souci de concilier au maximum les intérêts pour la biodiversité, la valorisation optimale des bois et le renouvellement de la ressource, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Un rapprochement entre associations de protection de l'environnement et forestiers devrait permettre de porter un projet cohérent en faveur de la biodiversité dans le Grand Est, en particulier pour constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution, avec le soutien de l'Etat et de la Région.



- Gérer la forêt tout en protégeant la ressource en eau
- Contribuer à la connaissance et à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers
- Tenir à la disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers les informations au sujet des espaces à enjeux d'environnement en forêt
- Prendre en considération l'impact paysager dans la gestion sylvicole
- Maîtriser la régression du foncier forestier dans les zones à enjeu environnemental ou social en concurrence d'usages (plaine d'Alsace, vignoble de Champagne,...)
- Développer et rationaliser le recours aux documents de Gestion Durable en forêt privée (DGD)

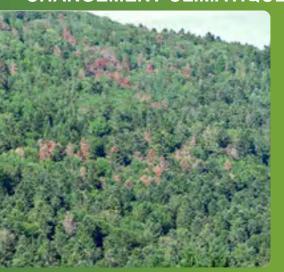


En forêt privée, les surfaces couvertes par un document de gestion durable opérationnel (avec programme de coupes et travaux) seront augmentées de 5 % en 10 ans, en favorisant le regroupement de propriétaires et en incitant aux DGD volontaires et concertés. Un ensemble de moyens incitatifs (regroupement, animation, fiscalité...) sera déployé pour atteindre cet objectif.



Conforter l'intégration pérenne des enjeux sociaux et touristiques dans la gestion des espaces forestiers

CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'adaptation de la gestion forestière apparait aujourd'hui d'une importance cruciale. Il faut renforcer les capacités de multifonctionnalité.

Ainsi, il apparaît souhaitable de :

- susciter des choix d'essences et d'itinéraires sylvicoles favorisant la séquestration du carbone,
- de prolonger le stockage de carbone dans les produits bois,
- de développer l'usage du bois en substitution d'autres matériaux plus énergivores et émetteurs de gaz à effet de serre ou des énergies fossiles.

2 - RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Identifier la vulnérabilité des territoires au changement climatique
- Assurer l'observation et le suivi des effets du changement climatique
- Acquérir des connaissances sur l'utilisation de plants d'espèces ou de provenances nouvelles pour la région en privilégiant la recherche appliquée
- Développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation

Face aux enjeux du changement climatique, mélange d'essences, tout en mobilisant il conviendra de garder une part dominante activement la plantation avec les tests en de régénération naturelle permettant gestion de migration assistée. Ces tests de l'évolution spontanée des ressources nouvelles essences seront réalisés en lien génétiques locales, en privilégiant le avec des organismes de recherche qualifiés.

- Développer les référentiels et outils diagnostics permettant aux gestionnaires et propriétaires de prendre des décisions opérationnelles face au risque climatique
- Analyser et, au besoin, adapter les arrêtés régionaux relatifs aux matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État
- Mobiliser le bois-énergie en alternative aux énergies fossiles

ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Dans les zones de déséquilibre marqué, les impacts du gibier sur les forêts sont économiques et environnementaux :

- perte de valeur marchande due à l'écorçage et au frottis, retards de croissance des essences objectifs
- surcoûts liés à la protection des plants, impossibilité de renouvellement naturel impliquant une régénération artificielle souvent plus coûteuse lorsqu'elle est possible
- perte de biodiversité et de capacité de résilience aux agressions biotiques ou climatiques...

Depuis plusieurs décennies, la recherche d'un équilibre forêt gibier est une problématique récurrente dans le Grand Est. L'augmentation importante des populations de grand gibier associée à une certaine fermeture du milieu plus de 15 ans après l'ouragan Lothar, font de cet enjeu une priorité pour les années à venir. Elles conditionnent la mise en œuvre d'autres enjeux comme le renouvellement durable et la mobilisation complémentaire durable.

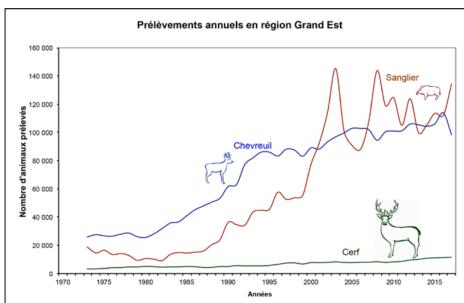




3 - RESTAURER ET MAINTENIR L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Les actions en faveur de son rétablisse- • ment passeront par :

- la prise en compte de critères forestiers dans la définition de l'équilibre •
- la mise en œuvre du programme d'actions du comité paritaire
- le partage de données sylvicoles et cynégétiques avec le développement d'outils d'analyse communs
- la maîtrise des populations de sangliers et l'encadrement de l'agrainage
- le développement de la sensibilisation et des formations des chasseurs, forestiers et grand public.
- Objectiver la définition d'équilibre entre l'animal et son milieu
- Mettre en œuvre le programme d'actions du comité paritaire sylvocynégétique de facon suivie et concertée
- Disposer de données sylvicoles, cynégétiques et d'outils d'analyse pour permettre un diagnostic partagé utilisé lors des discussions dans les instances cynégétiques
- S'assurer de l'efficience des outils réglementaires existants et développer des axes d'harmonisation régionale
- Faire contribuer activement les acteurs à la maîtrise des populations de sanglier à l'échelle régionale
- Former, sensibiliser chasseurs, forestiers et propriétaires en encourageant les pratiques innovantes



4 - CONNAÎTRE, AMÉLIORER ET RENOUVELER LA RESSOURCE

Connaître la ressource

L'acquisition de données forestières à un niveau fin ou sur des thématiques à ce jour mal connues, s'avère indispensable pour accroître la connaissance sur la ressource, sa localisation dans le double objectif de l'amélioration de sa protection

et de la mobilisation des forêts de production peu gérées (dynamisation, renouvellement...). A ce titre, le recours à l'emploi de nouvelles technologies (satellite, LIDAR...) sera développé dans une approche systémique.





Promouvoir le renouvellement des peuplements par des techniques les plus adaptées (régénération naturelle, plantations) aux situations locales

régénération naturelle sylvo-cynégétique maintenu ou rétabli. des peuplements. Les plantations ne seront pas exclues soit quand les conditions stationnelles

sera ou l'adaptation au climat le nécessitent, privilégiée dans un contexte d'équilibre soit pour améliorer la valeur économique

- Élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de plantation
- Améliorer les peuplements forestiers

DÉFINITION DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DU BOIS

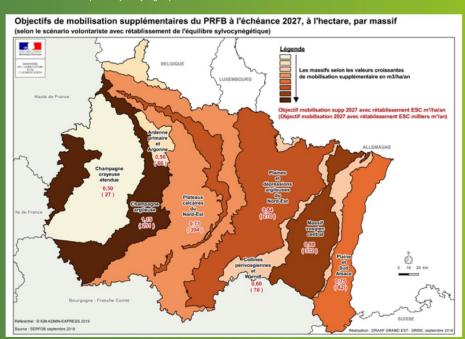
Pour fixer de manière réaliste les objectifs de mobilisation du bois d'ici 2027, avec leur répartition par massif, une étude spécifique a été réalisée par l'IGN sur la base des données régionales de l'inventaire forestier et de modèles de simulation sylvicole (croissance, exploitation) dont les paramètres (% de forêts gérées, âges de coupe etc...) ont été définis en collaboration avec l'ONF et le CRPF.

Les caractéristiques des bois susceptibles de fournir du bois d'œuvre ont été, de leur côté, redéfinies avec l'interprofession afin de correspondre aux marchés actuels. Dans un souci de préservation des sols forestiers et de la biodiversité, il a été fait le choix de ne pas viser de mobilisation supplémentaire des menus bois (rémanents).

Les objectifs du PRFB ont été fixés à des valeurs inférieures à cette étude, pour tenir compte du recul des professionnels de la filière et de possibles freins sociétaux.

	RÉCOLTE ACTUELLE	OBJECTIF DE MOBILISATION		OBJECTIF DE MOBILISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		Sans ESC	Avec ESC	Sans ESC	Avec ESC
BOIS D'OEUVRE	3562	3 970	4 174	408	612
BOIS INDUSTRIE + ÉNERGIE	4473	5 008	5 358	535	885
TOTAL	8035	8 978	9 532	943	1 497

*ESC : équilibre sylvo-cynégétique



5 - ACCROÎTRE ET OPTIMISER LA MOBILISATION DU BOIS

· Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation

Le PRFB a défini des objectifs de mobilisation complémentaire de bois, en phase avec les besoins de l'aval de la filière et tenant compte des spécificités environnementales en région, présentés en 2 scénarii : avec ou sans rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique, et déclinés à l'échelle de grands massifs.

L'atteinte de ces objectifs, dont plus de 2 tiers se situent en forêt privée, passera

par l'amélioration de la desserte des massifs, la sécurisation des exploitations pour un approvisionnement régulier et prioritairement local et l'animation en faveur de la création de regroupements fonciers et de gestion, dotés d'un document de gestion durable avec coupes et travaux.



- Améliorer l'accès physique à la ressource forestière
- Optimiser l'exploitation forestière pour assurer un approvisionnement régulier prioritairement local
- Assurer une animation dynamique et contrôlable en faveur d'une mobilisation pérenne
- S'assurer de la réalisation effective du programme des coupes prévues dans les documents de gestion durable



6 - PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES RISQUES

- Assurer la surveillance, prévenir et lutter contre les risques sanitaires en forêt
- Prévenir les risques de dissémination de ravageurs ou maladies dans les produits bruts ou peu transformés
- Prévenir et gérer le risque incendie
- Décliner en région le plan national de gestion de crise tempête
- Prévenir les risques de tassement et d'appauvrissement des sols
- Prévenir les risques d'érosion et d'inondation dans les zones forestières à enjeux
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en favorisant l'implication des propriétaires, gestionnaires et opérateurs forestiers









DRAAF Grand Est

3 rue du Faubourg Saint-Antoine CS 10526 51009 Châlons-en-Champagne Cedex www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr 03 55 74 11 00



FIBOIS Grand Est

Antenne de Strasbourg, Espace Européen de l'Entreprise, 2 rue de Rome 67300 Schiltigheim www.fibois-grandest.com 03 88 19 17 19



Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex Tél. 03 88 15 68 67

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Tél. 03 26 70 31 31

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01 Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr







